

## **Déclaration sur l'organisation de la qualification OEC France sous le règlement de la DDI**

Pour l'organisation, le comité directeur de la DDI a reçu dans les délais les candidatures de :  
Vinciane Vialettes - Tournoi d'Orange du 10 au 11 mai 25  
Julie Panetta/Corinne Benetruy - Tournoi de Bertrange du 12-13 avril 25

Le 1er août 2024, le comité directeur a décidé d'attribuer la qualification OEC au tournoi d'Orange. Les deux tournois remplissaient les mêmes conditions, mais c'est le tournoi avec le plus grand ring qui a été retenu, conformément aux dispositions du règlement.

Les organisateurs du tournoi de Bertrange ont exprimé leurs inquiétudes quant à cette décision et l'ont jugée injuste. Le comité directeur s'est montré ouvert à la discussion et a soumis plusieurs propositions et possibilités de compromis, dont l'organisation du championnat de France à Bertrange en 2025, un système de qualification rotatif et une consultation des membres sur une qualification partagée. Si l'organisation du championnat a été rejetée, les autres propositions sont restées sans réponse.

Fin 2024, le comité a appris par les médias sociaux que le tournoi de Bertrange serait désormais organisé sous forme de tournoi de double. Le samedi, tournoi DDI selon le règlement DDI et le dimanche, tournoi selon le règlement de la CNEAC, qui comprend également une sélection OEC.

Le comité directeur de la DDI s'est efforcé d'établir un dialogue constructif et a mené de longs entretiens téléphoniques afin de résoudre la situation qui en résultait (2 tournois de qualification différents sous 2 fédérations différentes pour l'OEC). L'objectif était de trouver un compromis, malgré le tournoi de sélection concurrent de la CNEAC, qui représente une solution au problème pour tous les compétiteurs en France et qui devrait empêcher que cela ne provoque des conflits concernant le droit d'inscription à l'OEC.

La CNEAC a présenté une proposition au conseil d'administration de la DDI, mais celle-ci prévoyait uniquement des adaptations de la part de la DDI pour 2025 et se basait sur le fait que la DDI devait renoncer à sa qualification à Orange et qu'en contrepartie, la CNEAC lui donnerait la possibilité d'organiser une qualification OEC en 2026. La DDI a cependant insisté sur son droit de première inscription en raison du fait qu'elle avait déjà organisé une qualification OEC en 2024 et qu'elle était jusqu'à présent la seule association en France intéressée par une participation à l'OEC.

Dans l'espoir d'une collaboration plus poussée entre DDI & CNEAC, le DDI a développé une contre-proposition qui devrait permettre un rapprochement d'égal à égal entre les deux parties.

La proposition du DDI était la suivante :

- Organisation des deux tournois de qualification (Orange & Bertrange).
- Utilisation d'un système de points basé sur le classement et les points.
- Sélection des équipes de départ selon ce système de points.

Malheureusement, aucune réponse n'a été donnée à ce sujet pendant un certain temps. Ce n'est qu'après une nouvelle demande que le DDI a reçu une réponse rejetant clairement la

solution de compromis proposée, car les deux systèmes d'évaluation ne sont pas comparables.

Une réunion était prévue pour discuter de ce sujet. Le CNEAC a toutefois indiqué ne pas avoir connaissance d'une telle réunion et a renvoyé à l'une des organisatrices du tournoi de Bertrange en tant que personne de contact. Le comité a repris contact avec elle.

Fin janvier, le comité directeur de la DDI s'est à nouveau adressé directement au CNEAC avec une autre solution de compromis adaptée, afin de continuer à permettre une collaboration entre les 2 fédérations.

Proposition numéro 2 :

- Organisation des deux tournois de qualification (Orange & Bertrange).
- Après les deux tournois, mise en place d'un comité commun (composé de Sandrine Houdin CNEAC, Corinne Benetruy co-organisatrice de Bertrange, Nina Neumann DDI, Vincianne Vialettes organisatrice d'Orange et Claudia Moser pour les traductions).
- Ce comité aurait ensuite procédé à la sélection finale des partants pour l'équipe HTM et FS pour l'OEC.
- Alternativement, via une règle de pourcentage en fonction du nombre de partants des deux tournois (partants de qualification).

Début février, le comité a reçu une réponse. La CNEAC a toujours l'intention d'organiser son tournoi de sélection à Bertange. La DDI pourrait également organiser son propre tournoi de qualification et l'équipe de la CNEAC serait alors complétée par des compétiteurs issus du tournoi DDI à Orange si la CNEAC ne présentait pas une équipe complète.

Les propositions de la DDI ont toutes été rejetées en indiquant que la DDI pourrait alors organiser les qualifications en 2026. A nos yeux, une collaboration est différente, d'autant plus que le DDI se voit clairement dans la position de la fédération qui a non seulement mis au concours une qualification OEC en premier, mais qui a également déjà organisé une qualification en 2024 ! A nos yeux, la CNEAC est clairement la fédération qui a créé une manifestation concurrente après coup.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé d'organiser la qualification OEC à Orange comme prévu. Nous soutenons cette décision et espérons que le DDI pourra envoyer une équipe forte à l'OEC. Cependant, la décision finale concernant l'équipe qui participera à l'OEC revient aux organisateurs de l'OEC et non au DDI.

Il convient de noter que le CNEAC a boycotté pendant plusieurs années la participation de starters français à l'OEC. En revanche, la DDI a organisé pour la première fois en 2024 une qualification à l'OEC en France.

Nous avons tout donné pour arriver à une solution pour les deux fédérations. Cela n'a malheureusement pas été possible pour 2025, ce qui nous déçoit beaucoup.

Le comité directeur